NOTE D'INFORMATION

ALISTITMAR CHAABI DIVERSIFIE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22110 en date du 26/07/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité marocaine du Marché des Capitaux *

MAK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ALISTITMAR CHAABI DIVERSIFIE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040057**
- Date et référence de l'agrément : **17/10/2019, GP19188**
- Date de création : **23/01/1995**
- Siège social : **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **13,070,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI** sise à **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGES D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes** représentée par **Bahaa SAAÏDI**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **60% MASI +40% MBI. Le MASI est publié par la Bourse de Casablanca. Le MBI est publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est l'adéquation entre le rendement des obligations et d'autres titres de créance et la dynamique du potentiel des placements en actions, offerte par les opportunités du marché boursier.**

 Le fonds a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est un fonds "Diversifié". Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

 En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

 Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
 Le fonds pourra investir dans :

 - **Actions,**
 - **certificats d'investissement,**
 - **droit d'attribution ou de souscription ;**
 - **Titres de créances Négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;**
 - **Actions et parts d'OPCVM Monétaires, OCT, Contractuels, Actions, OMLT et Diversifiés ;**
 - **Titres d'Organisme de Placement Collectif en Capital (OPCC);**
 - **Placements en devises à l'étranger ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Prêt-emprunt de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **23/01/1995**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion et de la société de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR) au plus tard le vendredi à 11h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou diminuée des commissions de souscriptions ou de rachats. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou diminuée des commissions de souscriptions ou de rachats.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.**

 L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire de l'Etablissement de gestion, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 - **Banque Centrale Populaire ; Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ; Téléphone : 0522 20 25 33.**

 Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits, dont 0.30 % incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés, dont 0.30 % incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires duCommissaire aux comptes	20 000,00 DHS HT
2- Frais de publication	Selon tarification en vigueur
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Commission Dépositaire	0,08% HT
5- Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3.600 DHS HT annuel
6- Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
7- Prestation de l'Établissement de Gestion	Frais de Gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
8- Prestation de la société de gestion	25% * Prestation de l'Établissement de Gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux